



LETTRE OUVERTE A CHRISTOPHE BARBIER

Armes : un éditorialiste qui ignore tout de la réalité française

Le 28 août 2015

Le dernier édito de Christophe Barbier, directeur de l'hebdomadaire l'Express, sur les armes est particulièrement choquant de la part d'un journaliste qui affirme être très bien informé.

Sur le sujet sensible et complexe des armes, son édito mélange allègrement l'émotion légitime provoquée par le drame de la Somme, l'attaque terroriste manquée du Thalys, et la dernière tuerie aux USA de deux journalistes par un autre journaliste avec des armes à feu. Cela lui permet de tenir des propos totalement moralistes allant jusqu'à affirmer que le simple fait « de détenir une arme à porter de main est une abomination ».

De qui se moque monsieur Barbier pour s'affranchir de tous les faits qui démontrent que les détenteurs légaux d'armes à feu que sont les chasseurs et les tireurs sportifs n'ont strictement rien à voir avec les trafics d'armes, la délinquance armée, le terrorisme ou l'insécurité.

Une telle désinformation est surprenante de la part d'un patron de presse qui aurait pu disposer en quelques minutes de toute l'information de la part de son service de documentation. A la lecture de tous les chiffres sur les trafics d'armes, sur les homicides avec armes à feu et sur la nouvelle réglementation sur les armes qui s'applique depuis 2012, il aurait découvert que ses affirmations étaient fausses et démagogiques.

Si Christophe Barbier avait fait son travail de journaliste avant d'écrire cet édito, il aurait appris que le durcissement des peines qu'il demande pour détention d'armes illégales est déjà en application depuis 2012, avec des peines de prison qui ont été multipliées par 5 et qui vont jusqu'à 10 ans, conjuguées à des amendes considérables.

Si Christophe Barbier avait fait un minimum d'investigation, il aurait très vite constaté que ce ne sont pas les armes détenues légalement qui posent des problèmes d'insécurité, de violence avec armes à feu ou de terrorisme, mais les armes de guerre qui proviennent des Balkans et qui sont déjà totalement interdites.

Dans son élan, notre donneur de leçons médiatiques est allé beaucoup plus loin en affirmant de façon péremptoire que les policiers ferment les yeux sur ces détentions illégales. Comment peut-on insulter à ce point l'exceptionnel travail quotidien des gendarmes et des policiers qui démantèlent de nombreuses filières et qui tous les jours mettent leur vie en danger pour garantir notre sécurité.

Mais notre éditorialiste ne s'est pas arrêté en si bon chemin. Pour montrer qu'il maîtrisait parfaitement le sujet, il lui fallait une proposition concrète. Il propose, pour mieux lutter contre le terrorisme et les criminels qui utilisent des armes, que les chasseurs français aillent déposer leurs armes après chaque chasse à la mairie.





Même les écologistes les plus anti chasse n'avaient pas encore imaginé une procédure aussi ridicule et inefficace qui mobiliserait tous les jours des milliers d'employés communaux, de gendarmes et de policiers qui ont bien autre chose à faire pour garantir notre sécurité.

Bien sûr, notre défenseur des bonnes causes qui avait sans doute conscience du côté dérisoire de sa proposition a affirmé que cela aurait aussi le mérite d'éviter des drames conjugaux.

Au delà de l'amalgame choquant de cet édito sur les armes, le terrorisme, l'insécurité et la chasse, monsieur Barbier considère aussi que chaque chasseur français est en plus un danger potentiel pour sa propre famille ou ses voisins.

Si Christophe Barbier avait consulté ses archives, il aurait découvert que depuis 2012 une nouvelle réglementation sur les armes existe, qui a fait l'objet d'une loi spécifique votée à l'unanimité au Parlement et qui a fait depuis l'objet de 50 décrets et arrêtés d'application.

Hélas, notre spécialiste « armes et sécurité publique » ne devait pas en avoir encore entendu parler lorsqu'il a écrit son édito, malgré 4 votes en séance publique au Parlement.

S'il existe dans notre pays, une catégorie de citoyens qui est rigoureusement encadrée, contrôlée et fichée, c'est bien celle des détenteurs légaux d'armes à feu que sont les chasseurs et les tireurs sportifs.

Et contrairement aux USA, les représentants français des détenteurs légaux d'armes à feu réunis au sein du Comité Guillaume Tell ne demandent aucune libéralisation de l'usage des armes. Ils sont en première ligne pour soutenir une réglementation contraignante à l'égard de la sécurité publique, mais bien adaptée aux usages sportifs et de loisir.

Pour la sécurité quotidienne de nos concitoyens, il vaudrait mieux s'attacher à donner des moyens supplémentaires aux policiers, gendarmes, magistrats et autres services de renseignement, et s'assurer de la bonne connexion des fichiers pour suivre les individus considérés comme dangereux ou susceptibles de l'être.

La Fédération Nationale des Chasseurs et le Comité Guillaume Tell se proposent de faire découvrir la nouvelle réglementation sur les armes au directeur de l'Express, afin qu'il évite à l'avenir de jeter en pâture médiatique d'honnêtes gens responsables et respectables pour le plaisir d'un édito.

Bernard Baudin

Président de la Fédération Nationale des Chasseurs

Thierry Coste

Secrétaire général du Comité Guillaume Tell

Contacts presse :

COMITE GUILLAUME TELL : Thierry Coste 06 80 87 77 05 - thierry.coste@accesyst.com

FNC : Christine André-Mignon 01 41 09 65 10 - candre@chasseurdefrance.com

FNC : Françoise Peschadour <u>fpeschadour@chasseurdefrance.com</u>